

Montréal, et de la nouvelle subvention accordée aux mêmes commissaires pour leurs écoles modèles, on devra remarquer que ces commissaires ont reçu la première année de l'augmentation des cotisations de la cité une subvention plus considérable que celle que leur a laissée le dernier statut et qu'ils avaient en conséquence fait de grandes entreprises. Ces deux subventions leur permettront de faire honneur à leurs affaires et de continuer les opérations qu'ils avaient commencées; elles tendront aussi à rétablir l'équilibre détruit par cette disposition de la nouvelle loi qui a pour résultat de donner, proportion gardée, quant au nombre des élèves, de bien plus grandes ressources aux commissaires d'écoles protestants qu'aux commissaires d'écoles catholiques. Dans le cas où l'exécution de la nouvelle loi placerait les commissaires d'écoles catholiques de la cité de Québec dans une semblable position, il devra en être tenu compte dans la prochaine distribution de la subvention de l'éducation supérieure.

Le soussigné recommande aussi de retrancher de la liste des subventions la somme de six cent dix-huit piastres (\$618) qui était accordée à l'Institut des Sourdes-Muettes de la Providence à Montréal, et de payer cette somme par warrant spécial pour dépenses imprévues, sur le même principe que les bourses aux *High Schools* de Montréal et de Québec.

Le soussigné recommande de réserver la balance de \$1403 pour distribution ultérieure, afin de pouvoir corriger les erreurs et suppléer aux omissions qui pourraient avoir eu lieu dans la distribution maintenant faite, et dans le cas où il n'y aurait point de telle erreur ou omission, d'ajouter cette somme à celle qui devra être placée à intérêt pour aider à fonder des écoles de science appliquée aux arts.

Le soussigné recommande en conséquence qu'il soit accordé deux warrants en sa faveur, l'un pour la somme de \$66,837, montant des deux listes ci-jointes des subventions accordées aux institutions catholiques romaines et aux institutions protestantes, en vertu du Statut 32 Victoria, Chapitre 16, amendement l'acte des Statuts consolidés pour le Bas-Canada, ce montant devant comprendre la somme de 2,600 piastres pour les écoles des sciences appliquées aux arts; et l'autre pour la somme de \$3,031 à être payée pour bourses et pensions aux *High Schools* de Québec et de Montréal et à l'Institut des Sourdes-Muettes de la Providence à Montréal sur les fonds alloués pour dépenses imprévues, le soussigné déclarant, aux termes du Statut, qu'il est urgent de faire ces paiements pour tenir les engagements du gouvernement.

TABLEAU de la Distribution de la Subvention de l'Éducation Supérieure aux Institutions Catholiques Romaines pour l'année 1869, en vertu de l'acte 18 Vict. chap. 64.

LISTE No. 1.—COLLÈGES CLASSIQUES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention pour 1868.	Subvention pour 1869.
Nicolet.....	238	1588 00	1688 00
St. Hyacinthe.....	241	1588 00	1688 00
Ste. Thérèse.....	154	1272 00	1372 00
Ste. Anne Lapocatière.....	219	1588 00	1688 00
L'Assomption.....	166	1272 00	1372 00
Ste. Marie, Montréal.....	314	1272 00	1372 00
Trois-Rivières.....	121	1000 00	1200 00
Ste. Marie de Monnoir.....	185	650 00	750 00
Rimouski.....	100	1200 00	1372 00
Total.....		\$12502 00	

LISTE No. 2.—COLLÈGES INDUSTRIELS.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention pour 1868.	Subvention pour 1869.
Joliette.....	158	781 00	831 00
Laval.....	130	313 00	363 00
Longueuil.....	220	317 00	367 00
Masson, Terrebonne.....	234	1000 00	1200 00
Notre Dame de Lévis.....	144	781 00	831 00
Rigaud.....	122	781 00	831 00
Sherbrooke.....	60	234 00	284 00
St. Laurent.....	290	462 00	642 00
St. Michel, Bellechasse.....	113	591 00	641 00
Varennas.....	61	234 00	284 00
Verchères.....	106	313 00	363 00
Ste. Marie, Benue.....	110	313 00	363 00
Ecoles des Sciences appliquées aux Arts.....			2500 00
Total.....			\$9520 00

LISTE No. 3.—ACADÉMIES DE GARÇONS OU MIXTES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention pour 1868.	Subvention pour 1869.
Aylmer.....	54	210 00	210 00
Baie du Fevre.....	98	140 00	140 00
Baie St. Paul.....	90	155 00	155 00
Beauharnais.....	216	210 00	210 00
Belœil.....	89	312 00	312 00
Berthier.....	175	312 00	312 00
Bonin, St. André d'Argenteuil.....	92	210 00	210 00
Buckingham.....	248	140 00	140 00
Chambly.....	125	164 00	164 00
St. Columban de Sillery.....	165	140 00	240 00
St. Cyprien.....	136	140 00	140 00
Dufresne, St. Thomas Montmagny.....	55	190 00	240 00
St. Eustache.....	122	210 00	210 00
Farnham.....	238	185 00	185 00
Gentilly.....	70	140 00	140 00
Girouard.....	120	142 00	142 00
St. Grégoire.....	135	140 00	140 00
L'Islet.....	132	210 00	210 00
St. Jean.....	150	450 00	450 00
St. Jean, Montmorency.....	107	140 00	140 00
Kamouraska.....	94	310 00	310 00
Laprairie.....	160	185 00	185 00
Lotbinière.....	16	124 00	124 00
Ste. Marthe.....	105	140 00	140 00
Montmagny, St. Thomas.....	205	232 00	232 00
Montréal—Académie Commerciale.....	224	284 00	1784 00
Pointe-aux-Trembles, Hochelaga.....	60	277 00	277 00
Québec, Acad. Comm. et Litt. St. Roch.....	88	140 00	140 00
Roxton.....	88	122 00	122 00
Sorel.....	413	364 00	364 00
St. Timothée.....	140	204 00	204 00
Vaudreuil.....	77	140 00	140 00
Yamachiche.....	90	210 00	210 00
Princeville.....	34	250 00	300 00
Total.....			\$8622 00